

Communiqué de presse

Réunion du Conseil municipal du 08 juillet 2016 :

Lys Haut Layon : un développement économique et territorial en action

Lys Haut Layon se montre très attentive à son développement tant économique que territorial. Sur ce dernier point, l'adhésion à la Communauté d'agglomération du Choletais au 1^{er} janvier 2017 avance en parallèle des actions menées en faveur du développement économique. Dans cette dynamique de projets, la commune continue de travailler sur la réorganisation de ses services et le lancement de nombreux investissements sur son territoire (La Fosse de Tigné, Vihiers, Tigné).

Vihiers, Lys Haut Layon, le 08 juillet 2016 : Le Conseil municipal de la commune nouvelle va aborder lors de sa séance du 08 juillet plusieurs points importants.

- **Coopération intercommunale : motion de soutien à la proposition de loi sur le maintien des communes associées et état d'avancement des travaux :**

Suite à la question orale formulée par un conseiller municipal sur la représentation de la commune nouvelle au sein du futur Conseil communautaire de l'agglomération, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur une motion de soutien à la proposition de loi permettant de renforcer la représentation des communes nouvelles au sein de ces instances. Au-delà des dernières répartitions financières de la Communauté de communes du Vihiersois Haut Layon, ce sera aussi l'occasion de faire état de l'avancement des travaux de rapprochement entre les élus de la CAC, du Bocage et de Lys Haut Layon.

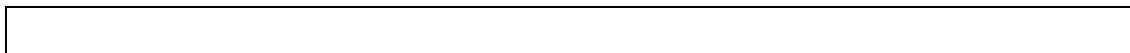
- **Développement économique : un développement endogène par la construction d'un atelier relais et de la proposition de vente du bâtiment agroalimentaire à l'hôpital local**

La réactivité de Lys Haut Layon, tant des élus que de ses agents, à accompagner les projets des entreprises locales est à souligner car l'organisation de la commune nouvelle représente une charge de travail supplémentaire importante pour notre collectivité. Il reste que le développement économique est aussi une priorité pour notre territoire, qui se traduit par deux dossiers à l'ordre du jour :

1. **Construction du premier atelier relais prenant en compte une dimension environnementale**

Il est demandé au Conseil de valider la proposition de la Commission d'appel d'offres de la construction du premier atelier relais dans la zone Actiparc. Etant donné le calendrier communiqué par l'entreprise souhaitant s'y installer, ce bâtiment, d'une surface de plus de 700 m² pour un montant de près de 530 000 €, devrait être terminé pour la fin de l'année.

La préoccupation environnementale n'est pas absente de ce dossier puisque la collectivité investit dans la pose de panneaux photovoltaïques sur cet atelier à l'image de ce qui a été réalisé sur l'atelier relais existant aujourd'hui sur notre commune.



2. Bâtiment agroalimentaire : proposition de vente

Il est rappelé que la commune est propriétaire d'un bâtiment agroalimentaire actuellement vacant de 2 100 m² depuis la liquidation de l'entreprise Vent d'Ouest (février 2016). Plusieurs pistes ont alors été explorées : la reprise par deux industriels potentiels différents et la cession à des organismes publics locaux (Hôpital Lys Hyrôme).

Il s'avère que les projets de reprise industrielle ne semblent pas se concrétiser dans un délai raisonnable et que le projet de l'Hôpital local est, aujourd'hui, bien avancé.

C'est la raison pour laquelle il est proposé de céder ce bâtiment agroalimentaire à l'Hôpital local pour un montant de plus 1,1 M€.

- **Développement du territoire : lancement de travaux et réorganisation de services municipaux**

Le Conseil doit se prononcer lors de la séance du 08 juillet 2016 sur plusieurs dossiers travaillés depuis le début de l'année en commission et dans les Conseils délégués.

1. Lancement des travaux budgétés :

Le Conseil est amené à se prononcer sur différents investissements prévus dans le budget 2016 :

- Acquisition du terrain de la friche industrielle (La Fosse de Tigné)
- Travaux délégués au Syndicat Layon Aubance Louets pour l'aménagement de l'étang du Lys (Vihiers)
- La création du site Internet de Lys Haut Layon et sa mise en ligne prévue le 1^{er} septembre 2016

2. Réorganisation de certains services municipaux :

Le Conseil municipal doit se positionner sur l'achat du terrain jouxtant la mairie de Lys Haut Layon afin d'en permettre son extension. En effet, l'effectif des services municipaux présents au sein de la mairie actuelle rend nécessaire l'extension du bâtiment, dont la surface n'est plus suffisante pour assurer un bon fonctionnement des services.

Par ailleurs, le Conseil municipal doit désigner les représentants élus siégeant au sein du Comité technique, instance de dialogue social entre élus et agents territoriaux.

Enfin, le Conseil devra se prononcer sur les différentes réorganisations des services proposées, notamment sur :

- La réorganisation de la Halte-garderie,
- La réorganisation des mairies déléguées,
- La mise en place d'un service communication,
- Le remplacement de l'agent responsable des marchés publics et recherche de financements,
- La création d'un emploi d'ATSEM liée à l'ouverture d'une classe à Camille Claudel,
- La pérennisation de postes liés aux nouveaux temps d'activités périscolaires (TAPS).